

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

SEANCE DU 5 AVRIL 2022

Date d'envoi de la convocation : le 25 mars 2022  
Date de publication de la convocation : 25 mars 2022  
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 8 avril 2022

Nombre de membres : 192  
Nombre de présents : 157  
Nombre de votants : 178  
A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 5 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents** :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane (A partir de 18h35), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (A Partir de 18h42), CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît (A partir de 19h00), FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie (Jusqu'à 19h30), HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 19h25), JOLY Jean-Marc, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René (Jusqu'à 18h35), LECHEVALIER

Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean (A partir de 18h46), LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 20h10), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (A partir de 19h54), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie-Joseph suppléante de PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h40), TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques.

#### **Ont donné procurations :**

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DOREY Jean-Marie à BERTEAUX Jean-Pierre, DUBOIS Ghislain à GUILBERT Joël, FONTAINE Hervé à LEQUERTIER Colette, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à FAGNEN Sébastien, HEBERT Karine à MARGUERITTE Camille, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy (A partir de 19h30), HULIN Bertrand à PLAINEAU Nadège, LECHATREUX Jean-René à BRIENS Eric ( A partir de 18h35), LEJEUNE Pierre-François à DUVAL Karine (Jusqu'à 20h10), LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à FAUDEMÉR Christian, MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (Jusqu'à 19h54), RONSIN Chantal à DUVAL Karine, SOINARD Philippe à LEMONNIER Thierry, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIEL-BONYADI Barzin à DUFILS Gérard, VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis.

#### **Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, FRANCOIS Yves, HUREL Karine, LE PETIT Philippe, LETERRIER Richard, VIVIER Sylvain.

\*\*\*\*\*

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2022 :**

Le procès-verbal est approuvé.

\*\*\*\*\*

#### **Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :**

Le conseil communautaire prend acte.

\*\*\*\*\*

**Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :**

Le conseil communautaire prend acte.

\*\*\*\*\*

**Le Président demande au Conseil Communautaire de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Philippe BAUDIN.**

\*\*\*\*\*

**Le Président accueille trois nouveaux élus dans l'assemblée :**

Le Président accueille :

- Monsieur Stéphane OLIVIER, Conseiller municipal de la commune de Virandeville, qui remplace Monsieur Yves Henri, Maire de Virandeville,
- Monsieur Philippe SOINARD Maire de la commune de Saint-Germain-le-Gaillard qui remplace Monsieur Johan DENIAUX,
- Monsieur Christian BERNARD, Conseiller municipal de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin qui succède à Monsieur Philippe BAUDIN.

**Le Président les déclare officiellement installés.**

\*\*\*\*\*

**Documents remis sur table :**

- La feuille récapitulative des modifications et avis des commissions de territoire,
- La délibération et l'annexe maquette sur l'Attribution des fonds de concours 2022,
- Magazine et Guide touristique.

\*\*\*\*\*

**Le Président :**

« Bien, mes chers collègues je vais vous inviter à gagner vos places. On va commencer dans quelques instants. Nous allons commencer la séance. Comme à l'accoutumée, j'excuse d'abord les collègues qui n'ont pu être présents ce soir dû à la recrudescence de l'épidémie. Il y en a plusieurs qui nous ont signalé leur absence. Je pense à Odile THOMINET, Nathalie BALDACCI, Gilbert DOUCET, Philippe LEPETIT, Françoise LEROSIGNOL. Notre collègue Jean-René LECHATREUX quittera la séance tout à l'heure, il a donné pouvoir à Éric BRIENS. Patrick LERENDU m'a donné pouvoir. Cette liste n'est pas exhaustive mais je voulais le préciser. Je vous rappelle par ailleurs que le quorum est toujours abaissé à un tiers dans la période épidémique et que deux pouvoirs sont possibles par conseiller communautaire. Les débats peuvent toujours être suivis sur la chaîne YouTube de l'Agglomération. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a un volontaire ? Je ne vois pas Tony JOUANNEAULT. Hubert LEMONNIER ? Merci beaucoup Monsieur LEMONNIER d'assurer cette mission. Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars vous a été remis dans le dossier de séance. Est-ce que vous avez des remarques sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc réputé adopté. Vous retrouvez comme à

l'accoutumée les décisions de Président et de Bureau sur la rubrique « Documents administratifs » du site de l'Agglomération. Sur vos tables, vous retrouverez l'ensemble des avis synthétiques des Commissions de territoire qui se sont tenues tout au long de la semaine dernière. En ce début de séance, mes chers collègues, je voulais, en votre nom à tous, rendre un hommage appuyé à Philippe BAUDIN qui nous a quittés le 23 mars dernier. Je voulais saluer la mémoire d'un élu qui a été engagé jusqu'au bout dans ses missions, dans le pilotage des politiques de collecte et d'extension des consignes de tri aux côtés d'Édouard MABIRE, jusqu'au début du mois de mars. Je veux le dire. J'ai pu mesurer l'implication totale qui a été la sienne depuis le mois de juillet 2020. Je sais également à quel point Philippe était apprécié par les équipes, par les agents de l'Agglomération. Je voulais également rendre un hommage au courage qui a été le sien tout au long des derniers mois, un courage peu commun, un courage qui force le respect exemplaire, une dignité exceptionnelle. Je me rappelle les conversations que nous avons eues ensemble, qui inspiraient beaucoup de respect face à son combat contre la maladie. Je voulais associer à cet hommage Édouard MABIRE, qui a formé un tandem complémentaire, efficace et particulièrement soudé. Ils ont été présents sur le terrain tous les deux à mes côtés dans de nombreux déplacements, dans les déchetteries en particulier. Je voudrais associer Benoît ARRIVE à cet hommage et l'ensemble des élus de Cherbourg-en-Cotentin, la femme de Philippe, évidemment et l'ensemble de sa famille. Et dire que le message qui a été le sien et son engagement total, le Cotentin ne l'oubliera pas. En hommage à Philippe, je souhaitais que nous puissions marquer une minute de silence. Je vous remercie, mes chers collègues. Je voudrais également commencer ce Conseil par une pensée émue pour la famille des jeunes victimes de l'incendie terrible de ce week-end dans un immeuble de Cherbourg-en-Cotentin, sur la commune déléguée de La Glacière, un immeuble de Presqu'île. Je voudrais bien évidemment saluer Gilbert LEPOITTEVIN, Frédéric LEQUILBEC, Président et Vice-Président de Presqu'île, je sais qu'ils sont totalement mobilisés depuis ces faits dramatiques. Et je pense bien évidemment aux familles des victimes. Trois nouveaux conseillers sont installés officiellement dans cette séance. Tout d'abord Stéphane OLIVIER, qui succède à Yves HENRY, qui a choisi pour des raisons personnelles de quitter ce mandat. Je voudrais saluer l'engagement qui a été le sien. Philippe SOINARD, nouveau maire de Saint-Germain-le-Gaillard, que nous félicitons pour son élection et qui vient en remplacement de Johan DENIAUX. Et enfin, Christian BERNARD qui succède à Philippe BAUDIN. Ils sont tous les trois officiellement installés. Lors du dernier Conseil, nous avons parlé de l'Ukraine et de l'aide exceptionnelle que le Cotentin a décidé de remettre à la Croix-Rouge pour un montant de 20 000 €. Une aide pour l'Ukraine et pour les pays limitrophes. Je voulais vous dire que depuis ces événements et le soutien que nous témoignons encore ce soir par le drapeau ukrainien qui flotte derrière nous, dire que nous prenons notre part avec le centre du Siou en particulier. Je voudrais dire un grand merci à Jean-François LAMOTTE et au maire de Siouville, Denis CHANTELOUP, pour leurs actions. Merci à Jean-François d'avoir immédiatement proposé lors du dernier Conseil communautaire le centre d'hébergement temporaire, ainsi qu'aux services communautaires qui ont beaucoup agi et notamment les équipes de Cherbourg Port pour faciliter l'accueil de réfugiés en transit vers l'Irlande. Je voudrais également saluer Anna PIC et l'ensemble des services de la ville de Cherbourg-en-Cotentin avec qui nous agissons de concert. Il y a environ 500 réfugiés par semaine qui arrivent et qui sont en transit. Cap Cotentin permet d'ailleurs d'acheminer l'ensemble des réfugiés des hôtels qui sont réquisitionnés par les services de l'État vers la gare maritime. Nous ne sommes pas dans notre champ de compétences. Mais aux côtés des mairies qui s'engagent, de Cherbourg-en-Cotentin et des services de l'État, nous prenons toute notre part et c'est bien normal, pour faciliter ces opérations. Je voulais redire de nouveau la solidarité du Cotentin à l'égard d'un peuple ami, le peuple ukrainien. Il sera question de la solidarité à l'égard des communes avec les fonds de concours. Je voulais en dire un mot. Christèle CASTELEIN va nous rejoindre tout à l'heure avec quelques élus qui sont sur une opération départementale en ce moment. Les fonds de concours ont fait l'objet d'une nouvelle Commission d'attribution, qui seront soumis à votre approbation ce soir. Je vous rappelle que l'an dernier ce sont 76 projets dans 67 communes qui ont été très concrètement soutenus par le Cotentin. Je voulais également rappeler que nous avons décidé en 2020 de relever les fonds de concours de 2,5 millions à 3 millions d'euros, notamment en soutien à la proximité sur notre territoire, à l'économie locale qui bénéficie des fonds de concours. Nous avons décidé, je voulais l'annoncer ce soir, de sacraliser et de continuer sur ce chiffre de 3

millions et de durablement pendant la durée du mandat relever les fonds de concours et ainsi permettre au maximum de communes de bénéficier des fonds qui sont parfois déterminants pour boucler un projet. Christèle CASTELEIN le rappellera tout à l'heure, nous sommes depuis 2018 à 250 projets qui ont été co-financés par l'Agglomération sur des champs de compétences qui ne sont pas les nôtres. Je vous le rappelle, nous ne sommes pas obligés de le faire mais nous le faisons, convaincus que la proximité n'est pas qu'un mot, qu'elle doit avoir une incarnation concrète. C'est 10 millions d'euros qui sont venus abonder des projets sur le territoire pour moderniser des équipements, pour créer de nouveaux équipements, pour faire vivre la proximité, financer des maisons d'assistantes maternelles, des centres scolaires, de la rénovation patrimoniale pour citer ces quelques exemples. C'est 101 communes qui en ont bénéficié et 76 millions d'euros d'investissements publics qui ont pu être générés par l'intermédiaire de ces fonds de concours, qui sont un outil au service de la proximité, mais aussi du développement économique et de la modernisation de nos équipements. C'est un outil également pour assurer la péréquation et la solidarité sur notre territoire. Il sera question du développement avec le développement durable en particulier. Notre collègue Jean-René LECHATREUX vous présentera en début de séance le bilan de nos actions en la matière en 2021. Je souhaite que le développement durable ne soit pas qu'un mot ou des politiques gadgets, mais que ce soit véritablement des politiques extrêmement concrètes, qui sont très transversales et qui passent par la réforme de la collecte des déchets, qui passent par le compostage. Depuis notre dernière décision, le nombre de composteurs mis à disposition gracieusement de nos concitoyens explose. Énormément de nos concitoyens bénéficient du dispositif en ce moment même. Jean-René LECHATREUX a présenté il y a quelques jours une nouvelle politique de plantation de haies dans le Cotentin. C'est une politique extrêmement audacieuse qui est présentée pour qu'au cours des 4 prochaines années, on renverse la vapeur et qu'on crée de nouvelles haies, 10 km supplémentaires à l'échelle du Cotentin. Ça permet à la fois de renforcer la biodiversité et de préserver nos paysages bocagers. C'est un effet levier également pour le territoire du Cotentin qui va coordonner et qui va organiser l'action des différents dispositifs et acteurs sur cette thématique majeur de la replantation des haies. Il sera question également ce soir de l'enjeu maritime. Il en a été beaucoup question lors du dernier Conseil communautaire, avec la présentation de la marque Cotentin Terre Bleue, qui fait son chemin depuis. Tout à l'heure Anna PIC vous présentera une délibération très importante sur le FEAMPA et la possibilité pour l'Agglomération de gérer en proximité des fonds européens. C'est extrêmement important puisque ce sont des projets qui seront directement et concrètement soutenus par notre territoire via l'attribution de fonds LEADER et donc FEAMPA pour l'agriculture et la pêche. On a un outil, la pêche qui est une valeur ajoutée considérable pour le territoire dans le cadre de la stratégie maritime qui est la nôtre. Cette candidature que nous présentons avec nos partenaires de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et du territoire de Lessay, c'est une belle candidature. Nous la présentons d'ailleurs ce soir pour information. Il n'y a pas d'obligation de le faire. Nous le faisons dans le cadre de la stratégie maritime dont nous avons parlé la dernière fois. Nous avons, depuis la dernière séance, saisi le Conseil de développement pour l'interroger sur la stratégie en matière d'exploration des fonds marins. C'est une stratégie nationale. Le Conseil de développement aura à cœur de nous dire comment construire le Cotentin dans le cadre de l'exploration des fonds marins. Dans le cadre de la stratégie maritime toujours, Benoît ARRIVE vous parlera tout à l'heure du projet de développement de LM Wind Power et des investissements complémentaires que nous vous proposerons pour permettre le développement de cette entreprise qui atteint 800 emplois désormais, ce qui est considérable. Nous avons pu mesurer avec une quarantaine d'élus qui sont venus à cette visite et qui, je crois, ont été satisfaits par cette visite des installations portuaires de Cherbourg Port, qui ont pu prendre toute la mesure de l'importance des investissements que nous avons réalisés collectivement. Ils ont pu voir que le port était en pleine expansion, qu'il s'y passait, tant sur la partie Est que sur la partie Ouest, des choses assez incroyables qu'on ne soupçonne pas. Le projet de ferroutage a été définitivement annoncé entre Cherbourg-en-Cotentin et Bayonne. C'est une bonne nouvelle dont nous pouvons collectivement nous réjouir pour le développement durable, mais également pour la poursuite du développement du fret du port. Il y avait 30 000 remorques en 2020 qui provenaient d'Irlande. Il y en a désormais 100 000. Nous avons multiplié par 3 et désormais le port du Cotentin est le premier port irlandais de France. C'est une très bonne nouvelle que tous les élus présents ont pu découvrir et ont pu prendre la juste mesure. Enfin,

il y aura une séquence budgétaire importante dans ce Conseil communautaire. Séquence budgétaire dont nous avons déjà abondamment parlé soit en Commission Cycle budgétaire soit au dernier Conseil communautaire sur le débat d'orientation budgétaire. Je remercie Éric BRIENS qui va nous présenter ce soir l'ensemble des délibérations qui sont afférentes à l'enjeu budgétaire. C'est un budget offensif que nous présentons ce soir, conformément aux engagements que nous avons pris en 2020, c'est un budget qui progresse fortement sur les investissements. Le montant des investissements a progressé de plus de 28 %. C'est une très bonne nouvelle pour l'économie locale et la poursuite de la modernisation des équipements dans le Cotentin. C'est un budget dont les dépenses de fonctionnement sont contenues et en particulier les dépenses de personnels qui progressent d'1,5 % seulement cette année. C'est également un engagement que nous avons pris. C'est un budget qui préserve une capacité d'endettement puisque le niveau d'endettement est extrêmement faible. 65 € d'encours de la dette par habitant sur notre territoire. Ce qui fait de nous une des intercommunalités les moins endettées de France. Nous pouvons nous réjouir de cette gestion saine. Les choix qui seront faits, et je voudrais terminer par là et insister sur ce point, ont été des choix que nous avons débattus lors du dernier Conseil, mais qui vont préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Nous aurions pu faire comme l'ont fait d'autres intercommunalités : répercuter purement et simplement l'augmentation très forte de la taxe générale sur les activités polluantes. Je vous rappelle qu'elle est de 800 000 € par an, ça représente en tout le coup du service 8 millions d'euros sur l'ensemble du mandat. Nous avons décidé collectivement de ne pas toucher à la taxe sur les ordures ménagères. Si nous l'avions fait, nous aurions dû augmenter de 20% cette taxe dès cette année avec 64 euros de plus de conséquences pour tous les ménages, parce que la TEOM, tout le monde la paie. Nous avons décidé de prendre un effort propre sur le budget, sur les 8 millions, 3 millions. Nous avons par ailleurs choisi un mécanisme, sur le taux de foncier bâti qui le fait progresser très légèrement de 3,10 à 3,53, avec un impact moyen de 8 euros par an et par foyer. Sur le foncier non bâti, c'est un impact, comme nous le disions la dernière fois, de 3 euros avec un taux de 10,98 à 12,5. Et sur la CFE, pour la plupart des entreprises, l'effet sera neutre. C'est une façon pour nous de financer cette forte très augmentation en préservant le pouvoir d'achat et en accélérant sur la réforme de la collecte qui est en train d'infuser sur les territoires. Voilà ce que je voulais vous dire en ce début de conseil qui a donc une tournure, vous l'avez compris, assez budgétaire ce soir. Pour commencer, à moins que vous ayez des remarques liminaires, des propos préalables, je vais laisser la parole à notre collègue Jean-René Lechâtreux et à ses équipes pour la présentation du bilan développement durable de l'année 2021. »

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° DEL2022\_029**

#### **OBJET : Rapport sur la situation en matière de développement durable 2021**

Jean-René LECHATREUX présente la délibération.

Présentation d'un Power Point.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

18h34

Nombre de votants : 178

Pour : 170 - Contre : 0 - Abstentions : 8

La délibération est adoptée.

**Le Conseil communautaire** a délibéré pour prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2021.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_030**

**OBJET : Approbation de la première stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Cotentin**

Frédéric LEQUILBEC présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

18h38

Nombre de votants : 179

Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 4

La délibération est adoptée.

**Le Conseil communautaire** a délibéré pour adopter la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Cotentin telle que définie dans le document joint en annexe de la délibération pour les années 2022-2026.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_031**

**OBJET : Cotentin Terre Bleue : Présentation et validation du dossier de Candidature au dispositif du DLAL FEAMPA**

Anna PIC présente la délibération.

**Le Président :**

« Merci beaucoup Anna pour cette présentation. Nous avons eu de nombreux échanges avec les collègues présidents d'intercommunalités pour aboutir à cette répartition équilibrée dans le département de la Manche. On a un dispositif qui sera très utile pour le Cotentin. Avez-vous des questions ou des remarques ? Madame LEPOITTEVIN, on va vous remettre un micro. »

**Sonia LEPOITTEVIN :**

« Juste une petite remarque. Pourquoi on nous demande de valider une candidature que vous avez déjà déposée le 28 février ? »

**Le Président :**

« Madame LEPOITTEVIN, comme je viens de le préciser, on n'était pas obligés de le faire, mais on le fait par souci de transparence. »

**Sonia LEPOITTEVIN :**

« Non mais parce que là on nous demande bien de valider. »

**Le Président :**

« On le fait dans un souci de transparence comme on vient de vous l'expliquer mais on pouvait tout à fait décider de ne pas la soumettre du tout au Conseil communautaire. Mais comme on parle de stratégie maritime et d'ambition pour le territoire, ça me semblait bien que tous les conseillers soient informés de cette candidature, qui est une belle candidature. Nos pêcheurs l'attendent et les entreprises qui sont liées au monde de la pêche l'attendent avec impatience. Parfois, il faut déposer rapidement les candidatures pour qu'elles ne nous

échappent pas. Les délais des assemblées ne nous permettent pas toujours de le faire. Je ne sais pas si Anna PIC veut compléter cette réponse ? »

**Anna PIC :**

« En effet, l'appel à candidatures a été extrêmement tardif et la définition des périmètres sur lesquels nous devons travailler aussi, ce que nous savions déjà, puisse qu'il y avait dès notre élection en 2020 l'association Hisséo qui jusqu'à maintenant gérait les fonds européens nous avait indiqué ne pas souhaiter poursuivre cette gestion et se trouvait en difficulté pour le faire. Il nous a fallu d'abord essayer de travailler sur le périmètre, sur la manière et avec qui nous allions travailler, et nous avons d'abord essayé de définir le co-pilotage. Lorsque l'appel à candidatures a été lancé, nous souhaitions que ce soit vraiment construit avec les acteurs du territoire, nous avons dû prendre un peu de temps. Avec la fin d'année, on a travaillé entre fin novembre et le dépôt de candidature. Ça a été un travail qui s'est terminé à quelques jours du dépôt de candidature. Il n'était pas possible de vous informer au fur et à mesure du travail. Néanmoins, les élus et les acteurs du territoire étaient invités à participer. Le processus était en cours et avait été présenté. La démarche collective avait été présentée en Bureau d'Agglomération mais nous tenions, une fois que ça ait été déposé, à vous expliquer et vous informer sur ce qui avait été déposé. Aujourd'hui, la candidature n'a pas été retenue. Elle reviendra une fois qu'elle sera éventuellement retenue et que nous aurons affiné l'ensemble de la proposition. »

**Le Président :**

« Merci beaucoup. Le Bureau a bien validé mais si nous avions attendu ce Conseil pour valider la candidature, vous l'avez compris, nous n'aurions pas pu la déposer. C'est une enveloppe très importante qui allait échapper potentiellement au territoire. Avez-vous d'autres questions ? Monsieur MAUGER. On va vous donner un micro. »

**Michel MAUGER :**

« Ce n'est pas une question, c'est juste un commentaire en tant que maire d'une commune littorale et port de pêche qui regroupe beaucoup d'acteurs professionnels, qui ont pour certains beaucoup soufferts. Je pense que c'est une bonne chose de créer cette candidature. Le fait que le Comité de sélection soit proche du terrain me paraît très intéressant. C'est ce qu'on appelle le principe de subsidiarité dans d'autres assemblées. Et c'est réputé pour être le meilleur échelon de travail et de décision. Et dernier point, il y a une cohérence avec la stratégie Cotentin Terre Bleue qui me paraît évidente et qui est très importante également pour le territoire. »

**Le Président :**

« Merci beaucoup Monsieur MAUGER de ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou commentaires ? Je n'en vois pas donc nous allons afficher l'écran de vote. Le vote est ouvert. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 181  
Pour : 168 - Contre : 0 - Abstentions : 13

18h48

La délibération est adoptée.

**Le Conseil communautaire** a délibéré pour valider la candidature de la Presqu'île du Cotentin au programme DLAL FEAMPA.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_032**

**OBJET : Cotentin Terre Bleue : Gestion et exploitation de la Cité de la Mer - Choix du mode de gestion et autorisation de lancement de la procédure**

Manuela MAHIER présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192 18h50  
Nombre de votants : 181  
Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 5

La délibération est adoptée.

**Le Conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** le principe de concession de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation de La Cité de la Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de cinq années,
- **Autoriser** le lancement de la procédure pour le choix du futur concessionnaire.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_033**

**OBJET : Cotentin Terre Bleue : Ports de Normandie - Convention de financement du secteur I**

Benoît ARRIVE rapporte la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192 18h54  
Nombre de votants : 181  
Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 4

La délibération est adoptée.

**Le Conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Autoriser** la signature de la convention de financement annexée à la présente délibération et prévoyant de verser à Ports de Normandie la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à hauteur de 198 750 €.
- **Dire** que les crédits sont inscrits, article 20411582, LdC °77139.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° DEL2022\_034

### OBJET : Reconduction de la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Edouard MABIRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

18h56

Nombre de votants : 181

Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** la reconduction de la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 inclus.
- **Préciser** que les recettes sont inscrites au Budget principal.

\*\*\*\*\*

Éric BRIENS présente les délibérations suivantes, portant sur le cycle budgétaire, au travers d'un Power Point.

**Gérard DUFILS :**

« Je voulais rappeler mon intervention lors d'un précédent Conseil pour dire que le plan climat qui nous avait été soumis était en dessous des objectifs nationaux et européens de réduction des gaz à effet de serre. Il y a quelques jours, le GIEC a fait connaître son dernier rapport. Ce n'est plus une alerte qu'il nous lance mais c'est carrément une alarme qui bizarrement a été très peu entendue. Il nous dit que pour que la planète soit habitable, il faut inverser la courbe de production des gaz à effet de serre d'ici 3 ans. Aujourd'hui, nous sommes sur une dynamique à plus de 3°. Je suis prêt à reconnaître que l'écologie n'est pas absente des actions qui sont prévues par l'Agglomération : plan de déplacement, les haies, protection contre les risques de submersion, Plan Alimentaire Territoriale. Mais je voudrais aussi, et je m'en félicite, je suis persuadé que tous les élus sont convaincus de la nécessité d'opérer notre transition écologique pour garder notre planète accueillante pour les générations futures. Mais je suis moins persuadé de la prise de conscience du niveau des enjeux qui se présentent à nous.

Il va nous falloir décarboner à tout-va, protéger la biodiversité de façon rapide, protéger les sols, isoler un peu partout. Et je ne pense pas que le budget présenté soit à la hauteur de ces enjeux. C'est par mon vote que je voudrais faire écho à l'alarme que nous a adressé le GIEC il y a quelques jours. »

**Le Président :**

« Merci, Monsieur DUFILS. Juste en réponse rapide à ce que vous avez indiqué, dans le cadre de ses compétences, l'agglomération agit de façon transversale sur le développement durable, Jean-René LECHATREUX l'expliquait tout à l'heure. Je voudrais simplement vous rappeler que dans nos principaux leviers, il y a les déchets. Nous sommes à 254 kg de déchets produits par an et par habitant. On va passer à 154 grâce à la réforme que nous

avons mise en place et on espère 80 si 100% des biodéchets sont traités à la source avec le compost. Donc nous sommes, je le crois, dans une dynamique extrêmement vertueuse qui est engagée sur la réforme de la collecte et l'extension des consignes de tri. Je pense à Cap Cotentin, et Arnaud CATHERINE et Stéphane BARBÉ parce que clairement et on le sent particulièrement dans cette période d'augmentation du coût des carburants, où l'offre que nous permettons à nos concitoyens pour 1 €, de se déplacer dans le Cotentin. L'extension qui a été faite sur l'offre ferroviaire entre Cherbourg-en-Cotentin et Valognes va également dans ce sens-là. Je pense à ce que nous avons dit sur la biodiversité et les haies. Et je pense au guichet unique en matière de rénovation énergétique qui est en train de se déployer partout sur le territoire. Donc je crois au contraire que l'agglomération prend toute sa responsabilité dans les politiques qui sont les siennes en matière de développement durable, avec toutes ces actions concrètes, entre autres, que je viens de rappeler. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAGHE. »

### **Jean-Michel MAGHE :**

« J'aurais deux interventions. La première sur les taux et la seconde sur le budget. Concernant les taux et l'impact effectivement de la taxe sur les activités polluantes, vous réussissez une bonne organisation pour répartir l'augmentation de cette taxe sur l'ensemble des taxes possibles. On pénalise un peu moins les ménages, ce qui est intéressant. Mais on pénalise également les entreprises et on pénalise une partie aussi des habitants. Ce que je voulais savoir, c'est que vous parliez à l'instant d'une baisse de la quantité de déchets générés par nos activités. Est-ce qu'au fur et à mesure que l'on intégrera ces baisses, on intégrera des coûts qui seront liés aux ordures ménagères en baisse, est-ce que l'on reverra cette fiscalité ? Et est-ce qu'il y aura une évolution favorable ? C'est le premier point. C'est très bien, c'est favorable de ne pas impacter les ménages, mais je crois que l'on n'a pas ce côté incitatif, malheureusement, des finances. Donc il faut trouver un équilibre entre les deux.

Maintenant, en ce qui concerne le budget, je me permets de faire le saut à la deuxième délibération. Nous sommes en train de vivre une époque troublée et pour de nombreuses raisons et graves. Cela a un impact fort sur un certain nombre d'approvisionnements, notamment l'énergie, sur un certain nombre de matières premières. Cela veut dire que nos investissements vont être impactés de façon assez forte. On le voit déjà dans la construction, d'ici la fin de l'année et sans doute l'année prochaine. Cela veut dire aussi que nos coûts de fonctionnement vont évoluer. J'avais fait cette remarque au conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Je pense que les budgets ont été montés et élaborés en fin d'année 2021, début 2022. Donc je pense que vous n'avez pas encore intégré ces dernières données. Mais est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? Est-ce que le budget supplémentaire l'intégrera ? Et surtout, est-ce que vous aurez une évolution d'un certain nombre d'investissements ? Il y a des investissements liés à l'énergie qui devront être pris en compte sur les économies d'énergie dans les bâtiments, le parc automobile. Ce sont les pistes de réflexion. Merci. »

### **Le Président :**

« Merci Monsieur MAGHE. Je vais essayer de vous répondre de façon complète. Sur la question des taux. Vous le savez, nous n'avons pas choisi l'augmentation massive de la TGAP, qui est du fait de l'État et l'augmente massivement. Elle passe de 8 à 900 000 € par an. Elle pèse beaucoup sur les collectivités. Aucune collectivité ne peut absorber un tel choc fiscal. Il y a des collectivités, proches ou loin de nous, qui augmentent à deux chiffres la TEOM. Pour donner quelques exemples, on est à +40 % à Salon-de-Provence, +88% à Beauvais, +20, 30 et 40% dans le reste du département. Nous avons décidé de neutraliser ce taux. La TEOM, c'est tout de suite tout le monde y compris les entreprises. Je vais revenir sur la partie entreprises. Nous faisons un choix de prendre 3 millions sur les 8 de notre budget, avec ce que cela comporte. Ce qui est un effort très important. Nous décidons de neutraliser quasiment l'effet, je l'ai expliqué en début de séance pour nos concitoyens, de l'ordre de 8 € par an, en moyenne, pour les ménages assujettis au foncier, et 3 € pour le foncier non bâti. Vous l'avez compris par ailleurs, sur l'impact CFE pour les entreprises Éric BRIENS l'a bien expliqué, le mécanisme augmentation-réduction de la base qui revient à neutraliser l'effet pour la quasi-totalité des entreprises, une grande majorité, et avoir un effet de 15 à 20 €

pour les autres. Si nous avons choisi le levier de la TEOM avec les +20 %, les entreprises l'auraient payé plein pot. Cela aurait été beaucoup plus fort. Donc nous assumons collectivement le choix qui est fait, qui préserve l'avenir et qui préserve le pouvoir d'achat. Un autre choix, c'était tout de suite et pour tout le monde, y compris les entreprises et les ménages les plus modestes. Et encore une fois, la TGAP, nous n'avons pas souhaité cette augmentation.

Sur le mécanisme de la taxe incitative, et avant, pour répondre à votre question sur la façon dont la réduction de la collecte va impacter sur la fiscalité: oui je souhaite que les efforts qui seront faits entraînent une dynamique vertueuse. C'est d'ailleurs en cela que je crois beaucoup en un développement durable positif qui génère ensuite des économies et qui génère des gains de pouvoir d'achat pour tous, une dynamique vertueuse. Maintenant, nous savons, et vous l'avez rappelé, qu'il y a l'explosion du coût des énergies par ailleurs, qu'il y a des marchés publics, des matériaux, qui augmentent et qu'il faudra bien évidemment prendre en compte. Mais nous ferons un point régulièrement dans les prochains mois et les prochaines années sur la réduction de la collecte, ce qu'elle génère, et nous le ferons en toute transparence. Sur la taxe incitative, j'avais répondu à Monsieur VIVIER la dernière fois, j'y crois beaucoup à titre personnel. Je me suis rendu depuis à Versailles, qui est une collectivité qui a mis en place la taxe incitative, beaucoup d'autres l'ont fait. Il y a des vertus intéressantes. Quand vous l'annoncez, il y a une réduction immédiate des déchets qui sont produits. Quand on le voit sur les courbes, c'est un effet massif, donc il y a un effet très vertueux. Maintenant, nous savons aussi que ce n'est pas forcément simple à mettre en place, nous y travaillons. Nous avons commandé une étude dessus pour que nous puissions la mettre en place si le conseil communautaire le décidait, mais il faudra du temps. On ne parle pas de l'année prochaine. On parle de plusieurs années pour regarder comment on peut le faire. Peut-être qu'il faudra le faire d'ailleurs par territoire sous la forme d'expérimentation.

Pour être complet et répondre à vos questions, vous évoquez l'augmentation des énergies, vous avez raison de le dire. Pour vous donner un seul exemple, l'explosion du coût énergétique a déjà un impact sur nos piscines qui est l'ordre de plus de 200 000 €. C'est la raison pour laquelle le bureau du 12 mai sera saisi d'un plan d'économies qu'il faudra mettre en place sur la régulation des températures, sur les éventuelles fermetures.

Et enfin, sur la question des investissements, nous aurons un plan pluriannuel d'investissement qui vous sera présenté, qui tiendra compte de ces évolutions qui pèsent sur nos collectivités, et peut-être des évolutions d'ailleurs à venir sur les dotations des collectivités et nous le ferons rapidement ce PPI. Il sera rapidement présenté à votre approbation, ce qui nous permettra d'avoir une visibilité sur plusieurs années sur nos investissements. J'espère avoir été le plus complet possible. Monsieur COQUELIN »

#### **Jacques COQUELIN :**

« Juste une réflexion mes chers collègues. Moi je trouve que c'est assez désagréable que les collectivités doivent subir l'impopularité fiscale d'une décision qui n'est pas la leur, mais de l'État. C'est assez souvent et c'est particulièrement désagréable. »

Le Président donne la parole à Ralph LEJAMTEL.

#### **Ralph LEJAMTEL :**

« Un certain nombre de politiques publiques ont été présentées dans l'agenda 21. Monsieur DUFILS a d'ailleurs donné crédit à l'agglomération de poursuivre un certain nombre de politiques publiques qui vont dans le sens de l'enjeu climatique. Je voudrais donner un élément sur la question du logement. En échangeant avec les professionnels de la filière, ils disaient trois choses. La première, c'est que le logement n'a pas été une priorité du quinquennat qui se termine. La deuxième chose, c'est que la hausse des matériaux est un véritable problème qui risque de mettre un certain nombre de programmes en difficulté. Et la troisième chose, c'est qu'il y a besoin de logements par rapport à la dynamique démographique. Il faut bien voir que sur le logement, ce qui montre la dynamique, une ville comme celle de Cherbourg, le prix au mètre carré des maisons, entre 2017 et le premier trimestre 2021, est passé de 1 656 € le m<sup>2</sup> en moyenne à 1 980 €, c'est une hausse de 20 % en un peu plus de trois ans,

ce qui est considérable. Pour les logements, nous sommes sur une hausse de +17 %, on est passé de 1 498 € à 1 757 € le m<sup>2</sup>, donc il est évident qu'il y a une forme d'urgence à faire en sorte que cette hausse elle existe et elle permet à un certain nombre de personnes de se loger mais elle ne permet pas à tout le monde de se loger. Il faut qu'il y ait des politiques publiques qui soient mises en œuvre et qui permettent de répondre au fait de se loger en ayant une empreinte carbone la moins importante possible. Cela veut dire que l'abandon des politiques d'aide à la pierre qui a été celle de l'État tourne le dos à la possibilité pour les plus modestes d'accéder à un logement et à l'enjeu de diminuer l'empreinte carbone. Je fais juste deux propositions par rapport à cette situation de prix des matières premières, d'avoir des réponses qui soient coordonnées. D'abord, l'agglomération est effectivement l'échelon pertinent puisque le PLH présenté par Martine GRUNEWALD, il y a quelques temps, a été voté. On peut dire que cette collectivité a pris à bras-le-corps ce sujet. Néanmoins, vis-à-vis de la hausse des matériaux, pour avoir eu un échange Monsieur GIOVANNONNE, le président du Conseil de développement, il me semble qu'il serait intéressant que le Conseil de développement, peu importe que cela parte de l'agglomération ou du Conseil de développement, fasse un peu un travail sur comment faire en sorte que le recours aux matériaux biosourcés permette de structurer les filières entre elles, mettre en vis-à-vis les professionnels et les nouveaux matériaux parce qu'on ne peut pas, pour de simples raisons de difficultés qui peuvent être conjoncturelles ou qui peuvent être longues, mais en tous cas, il y a nécessité de mettre en place des filières courtes à une échelle régionale. Parfois, tout le monde ne se connaît pas, et le conseil de développement est la bonne échelle. On parlait de subsidiarité, pour mener un peu une analyse par rapport à ces enjeux-là, et d'ailleurs cela aura des enjeux pour les bailleurs sociaux, comme pour les promoteurs privés, qui sont nombreux par rapport à la dynamique du Cotentin à proposer un certain nombre de choses.

Et le deuxième point, c'est que, quel que soit le nouveau président dans quelques semaines, on imagine mal qu'il ne puisse pas y avoir de prise en compte de cette hausse généralisée des matériaux et que finalement, les programmes de logements se retrouvent à être retardés ou être à l'arrêt parce qu'il n'y aurait pas des politiques d'aides ciblées par rapport à ces sujets-là. Donc effectivement, il faudrait que l'agglomération puisse travailler à faire une demande pour dire que nous avons une dynamique, des besoins, et quelque part on repère des zones de fragilité. Je pense à une filière de tuiles qui s'est arrêtée sur plusieurs constructions de tuiles. Il y a une unité de production qui est arrêtée parce que le prix de l'énergie est trop élevé. En l'absence d'une politique volontariste de l'État rapport à ces sujets-là, l'agglomération n'aura pas la capacité seule à se substituer à ce que l'État pourrait et devrait faire. Merci »

#### **Le Président :**

« Merci beaucoup Monsieur LEJAMTEL. je suis tout à fait d'accord pour qu'on puisse réfléchir à une saisine du conseil de développement sur le sujet. D'ailleurs, j'en profite, nous aurons une Conférence des Maires le 31 mai sur ces questions, entre autres, mais également sur le Plan Alimentaire Territorial. Je reprends bien volontiers ce que vous dites et on saisira le Conseil de développement en ce sens et nous en parlerons à la Conférence des Maires. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame BURNOUF et ensuite Madame VARENNE. »

#### **Elisabeth BURNOUF :**

« Bonsoir à tous. J'avais une question sur la méthode d'attribution des subventions. Il y a un an, cette question a été posée ici même. Il s'agissait d'une demande d'éclaircissement des critères, d'essayer de les objectiver le plus possible. Il a été répondu l'année dernière que ce travail devait effectivement être fait. La question portait aussi sur qui décide des attributions, y a-t-il une commission suffisamment représentative, combien d'élus en font partie ? Si je ne me trompe pas, et à ma connaissance, ce travail d'affinage n'a pas été fait. Pouvez-vous nous préciser si ce travail n'a bien pas été fait, et quand va-t-il l'être ? Au vu de la liste des subventions, on peut se demander sur certaines attributions s'il y a un vrai intérêt communautaire à apporter des fonds, si des actions rayonnent sur le Cotentin et non sur un périmètre beaucoup plus petit. Au vu de cette liste aussi, on peut s'interroger sur le lien avec les compétences portées par l'agglomération. Pouvez-vous nous indiquer où en est le travail

d'affinage des critères d'attribution et repréciser la méthode pratiquée actuellement ? Je vous remercie. »

**David Margueritte :**

« Merci beaucoup Madame BURNOUF. Pouvez-vous nous donner un exemple de subventions qui ne vous paraissent pas relever de l'intérêt communautaire ? »

**Elisabeth BURNOUF :**

« Non, justement je ne suis pas sur des exemples. Je pense qu'il faut un travail d'objectivation et d'éclaircissement, et une vraie commission avec une grille d'attribution de critères. C'est ça que je demande. »

**Le Président :**

« Je vous posais la question pour avancer dans la réflexion sur l'intérêt communautaire puisque vous avez dit que certaines subventions ne répondaient pas à l'intérêt communautaire. C'était pour savoir à qui vous pensiez. Pour vous répondre précisément, avec Manuela MAHIER et Odile THOMINET, nous avons eu une réunion il y a quelques semaines sur la question. J'ai demandé à cette occasion qu'on puisse se revoir au mois d'avril ou au mois de mai au plus tard pour avoir une réunion tous les trois d'abord pour revoir les critères, pour les objectiver en effet. On pourra présenter le résultat de nos travaux avec Manuela et Odile très prochainement. Manuela. »

**Manuela MAHIER :**

« Oui, l'idée, c'est complètement ce qui a été dit : redéfinir à la fois par rapport aux compétences de la Communauté d'Agglomération les enjeux du subventionnement, ne pas faire de doublons avec les communes, et vraiment trouver les indices. Ces réflexions devront être partagées, dans les commissions prospectives qui traitent d'un certain nombre de sujets. Cela touche les communes et les associations à l'échelle du Cotentin, mais je pense qu'il faut clairement avoir des choses objectives et cerner les subventions qui sont offertes. Il faut absolument qu'on avance sur ce travail-là dans les mois qui viennent. Il y aura un échange avec les élus. »

**Le Président :**

« D'ailleurs, je précise que les critères existent puisque la précédente mandature, le bureau, avait validé des critères, qui vous apparaissent pour certains ne pas relever de l'intérêt communautaire. La difficulté, c'est qu'il faut définir ce qu'est l'intérêt communautaire en la matière. Ça suppose une vraie réflexion, d'où les exemples d'ailleurs. On a quand même des attributions qui permettent d'avoir des aides substantielles à des associations utiles pour le territoire globalement. Madame VARENNE. »

**Valérie VARENNE :**

« Je vous remercie, Monsieur le Président. Puisqu'on se félicite du développement de Cap Cotentin, qui j'espère sera amené à évoluer encore plus pour pouvoir permettre au plus grand nombre de prendre la décision de prendre le bus plutôt que de prendre sa voiture, je pense notamment au niveau de l'urbain voire beaucoup plus loin, puisque les gens habitent aussi en périphérie, de pouvoir assouplir les horaires. Je voulais juste alerter et regretter que par contre, la SNCF et le Conseil régional aient décidé dernièrement la suppression de plusieurs trains en Normandie. Alors qu'on l'a vu dans les propos de Monsieur DUFILS, le GIEC alerte sur le climat. Le problème de la décarbonation, développer le réseau ferroviaire, ça fait partie des enjeux pour demain, notamment sur notre territoire normand. Il y a un maillage et un vrai travail à y faire. On peut regretter cette décision.

**Le Président :**

« Il ne s'agit pas d'une suppression mais d'une suspension qui est liée au contexte actuel et à la moindre fréquentation des trains. Ces trains seront rétablis dès lors que la fréquentation sera à la hausse, je pense par exemple à une liaison le matin où il y a une demi-heure de variation entre le précédent et le suivant. Les décisions de la SNCF ont été des mesures conservatoires parce qu'il y a un déficit qui est généré sur les lignes en question. La SNCF s'est rendue compte qu'il y avait une baisse de la fréquentation liée à l'augmentation du télétravail et aux confinements successifs. C'est bien une suspension et non pas une suppression. Je précise que depuis l'annonce de la tarification à 1 euro, entre Valognes et Cherbourg, il y a une très forte progression de la fréquentation qu'on pourra chiffrer bientôt. Je rappelle qu'il y a environ 500 personnes qui de part et d'autre travaillent tous les jours à Valognes ou à Cherbourg et qui sont susceptibles d'utiliser d'avantage le ferroviaire et qui sont en train de le faire. Madame Roger vous avez la parole. »

**Véronique ROGER :**

« Merci, Monsieur le Président. Toujours quelques remarques sur la TEOM. Pour moi, neutraliser les taux n'est pas incitatif. De plus, ce sont les grandes entreprises qui feront donc l'effort, mais leur taux étant déjà au maximum, c'est l'État qui compensera et financera donc nos poubelles. Une question cependant : les 15 taux seront-ils un jour harmonisés ? »

**Le Président :**

« Je ne reviens pas sur le choix qui a été fait de neutraliser la TEOM qui est un choix économique du pouvoir d'achat de nos concitoyens, je le dis en particulier, plus modeste puisqu'on a 56 % de nos concitoyens qui payent la taxe foncière. 44 % ne la payent pas et ne seront pas impactés par la hausse. Ils l'auraient été si on avait choisi de faire varier la TEOM. Nous assumons ce choix. Sur la différence des taux, je vous invite vraiment à être vigilants sur les taux parce qu'il faut toujours prendre en compte les bases. J'ai lu ce point exposé en commission de territoire mais entre un taux assis sur une base forte ou une base faible, cela n'a assez peu de sens. Mais, en tous cas, le travail d'harmonisation sera fait. Il faudra beaucoup de temps pour le faire. Par ailleurs, il y a aussi des traditions historiques sur le territoire, je pense à celui de La Hague que nous respectons totalement. L'agglomération est là aussi pour respecter les différences sur les territoires. Nous n'avons pas vocation à être un rouleau compresseur qui annihile les différences. Il y a des différences qui ont du sens. Attention quand on parle de taux, à bien regarder la base et à ce que ça représente en volume à la fin de l'année. Un taux à 8 ou un taux à 15, ça n'a pas la même conséquence fiscale en fonction de la base. Monsieur Briens ? Un complément ? »

**Éric BRIENS :**

« Non, pas plus que ce que tu viens de dire. »

**Le Président :**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KRIMI, et Monsieur SCHMITT. »

**Sonia KRIMI :**

« Merci, Monsieur le Président. J'aimerais d'abord remercier Monsieur Briens pour son excellente présentation. Deux points. Le premier, par rapport à la TGAP, c'est important, puisque nous sommes entre élus responsables ici. Il est important, quand on présente ou quand on se plaint par rapport à une taxe, c'est de présenter la totalité de l'action du Gouvernement. Comme vous l'avez critiqué sur ce point, je me permets de prendre la parole pour rappeler que sur la totalité des finances des collectivités territoriales, quand on compare 2017-2022, on peut observer malgré la crise, et tous les maires présents dans cette salle peuvent le confirmer, quels que soient les indicateurs que nous avons en face, tous les indicateurs se sont améliorés. Je vais donner cinq exemples. Les recettes réelles de fonctionnement qui

ont augmenté de 5,5 %, la capacité d'autofinancement brut qui a augmenté de 23 %, les dépenses réelles d'investissement qui ont augmenté de presque 15 %, la trésorerie qui a augmenté de 36 % et les délais de désendettement qui sont passés de 5 ans à 4,3 ans. Le deuxième point que je souhaite aborder, fait suite à l'intervention de Monsieur LEJAMTEL, et le communiqué de presse des communistes qui m'a été adressé la semaine dernière. Encore une fois, j'ai répondu en tant que députée et je ne vais pas revenir sur le détail de ma réponse ici. Je rappelle juste que sous ce quinquennat, puisque Monsieur LEJAMTEL l'a dit, je le rappelle : 2,2 millions d'autorisations de logements autorisés à la construction, un nombre largement supérieur à ce qui a été autorisé dans le quinquennat socialiste précédent. J'espère que je n'aurais pas d'autres interventions à faire parce que je pense qu'il est important d'objectiver les choses quand on les présente, surtout quand on est élu. Merci. »

**David MARGUERITTE :**

« Bien. Madame KRIMI, juste, je ne veux pas que le Conseil communautaire ait une résonance électorale dans ce contexte. Moi, simplement, j'ai rappelé qu'on a à faire à une augmentation très forte de la TGAP et qu'il faut bien, face à cette augmentation, dont vous avez remarqué que je n'ai pas commenté la pertinence ou non. J'ai dit qu'il y avait une très forte augmentation de la TGAP qui va impacter lourdement nos finances jusqu'en 2025. De ce fait, il faut bien prendre en compte des mesures. Il me semble que les mesures que nous prenons sont des mesures d'équilibre et de préservation du pouvoir d'achat. Je voulais vous le rappeler. Chacun et chacune appréciera, dans le contexte qui est celui de notre pays aujourd'hui, ce que vous avez dit, d'une part sur les constructions de logements, d'autre part sur les finances des collectivités territoriales. Je ne suis pas convaincu qu'un grand nombre de maires présents ici aient constaté que les dotations aient progressé par ailleurs. Je m'arrêterais là sur le commentaire. »

**Benoit ARRIVÉ :**

« Simplement un complément. Évitions que le Conseil d'agglomération devienne une tribune pour faire le bilan des uns ou des autres, les débats viendront en leur temps. Simplement, Madame KRIMI, pour revenir sur la question du logement, et de nouveau remercier Monsieur LEJAMTEL de ses propos, on a déjà eu l'occasion d'en débattre. Les chiffres que vous donnez au niveau national sont une réalité, même si l'ensemble des acteurs du logement social de ce pays, et cela a été rappelé lors des dernières Assises du logement social, tout le monde est dans l'attente de plus de constructions de logements. Le bilan que vous évoquez n'est pas le bon puisqu'il y a un manque criant de logement social dans ce pays, ce que tout le monde s'accorde à penser. Pour le département de la Manche, je réaffirme ici que nous avons, à plusieurs d'ailleurs, saisi de nouveau le département et l'État pour obtenir plus d'agrément puisque nous avons besoin de construire. Un certain nombre d'élus ici présents pourrait en témoigner, aujourd'hui, on ne peut pas construire suffisamment de logements sociaux par manque d'agrément. On essaye encore une fois, mais on espère que vous allez nous y aider, pour obtenir plus d'agrément pour répondre à la demande de notre agglomération en plein développement. »

Le Président donne la parole à Gilles SCHMITT.

**Gilles SCHMITT :**

« Merci Monsieur le Président. Bonsoir. Juste une question. Il y a un mois, on avait eu la présentation par le bureau d'études du résumé des travaux fait pour la marque Cotentin Terre Bleue. J'ai regardé dans le budget qu'on vote ce soir, on a 7 millions d'euros de prévus pour financer des études. À cela s'ajoutent plus de 2 millions d'euros dans le fonctionnement pour des études également. J'ai deux petites questions là-dessus. La première : comparativement aux autres EPCI, sommes-nous dans la norme ? Deuxième question : on a à peu près 1 000 personnes qui travaillent pour le Cotentin. Y aurait-il moyen d'internaliser certaines de ces études pour limiter les frais que l'on verse aux bureaux d'études ? »

## Le Président :

« Nous sommes sur une collectivité très offensive sur l'investissement puisque l'investissement progresse de plus de 28 % cette année. Cela se traduit forcément par plus d'études. On ne lance pas des projets lourds sans les avoir étudiés. Je précise par ailleurs qu'on est le plus possible dans l'internalisation, on ne se livre pas aux dérives qu'on peut entendre dans l'actualité sur les cabinets d'études. On a renforcé la direction du bâtiment l'année dernière pour permettre d'être les plus affûtés et les plus opérationnels possible. On ne lance pas un investissement conséquent sans qu'il y ait une étude préalable. Je pense aussi qu'on a des études qui sont liées à la réforme de la collecte des ordures ménagères qui sont significatives cette année dans le budget. Quand on lance une réforme aussi importante, il est logique que ça pèse. On a fait un grand nombre de chantiers depuis un an et demi, ça se traduit essentiellement et c'est corrélé à l'augmentation des investissements. J'en profite d'ailleurs, puisque vous avez posé cette question pour dire que j'attache comme vous le savez, une grande importance à ce que nous soyons vigilants sur les adhésions aux organismes extérieurs, divers et variés, c'est pour cela que je vous avais confié, avec Éric BRIENS, la mission de pouvoir les toiletter régulièrement. J'ai donc demandé à ce que d'ici le conseil du mois de juin, comme on le fera chaque année au dernier conseil de l'année scolaire, qu'on puisse de nouveau éventuellement sortir d'organismes extérieurs dont vous estimeriez qu'ils ne sont plus pertinents pour notre agglomération. J'espère avoir répondu à votre interrogation. Y a-t-il d'autres interventions sur les différentes délibérations budgétaires ? Nous allons donc pouvoir passer aux votes successifs, en remerciant vraiment Éric BRIENS et Franck DUVAL qui nous regarde à distance puisqu'il est covidé. On va ouvrir le vote sur la première délibération budgétaire qui est celle sur la fixation du taux de fiscalité directe pour 2022. Le vote est ouvert. »

### Délibération n° DEL2022\_035

#### OBJET : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022

Éric BRIENS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 183  
Pour : 154 - Contre : 3 - Abstentions : 26

19h46

La délibération est adoptée.

#### Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,53 %,
- **Fixer** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,50 %,
- **Faire appel** à la majoration spéciale de la cotisation foncière des entreprises et fixer son taux à 23,67 %.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_036****OBJET : Révision des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE)**

Éric BRIENS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

19h46

Nombre de votants : 183

Pour : 159 - Contre : 0 - Abstentions : 24

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Adopter** le barème de base minimum ci-dessous à compter de l'année 2023 :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum pour 2022	Baisse de 5,95 % de la base minimum	Baisse base minimum en €
Inférieur ou égal à 10 000 €	Compris entre 224 € et 534 €	468 €	-30 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Compris entre 224 € et 1 067 €	819 €	-52 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Compris entre 224 € et 2 242 €	910 €	-58 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Compris entre 224 € et 3 738 €	1 366 €	-86 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Compris entre 224 € et 5 339 €	1 822 €	-115 €
Supérieur à 500 000 €	Compris entre 224 € et 6 942 €	2 276 €	-144 €

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_037****OBJET : Budget principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021**

Éric BRIENS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

19h47

Nombre de votants : 183

Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 9

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Constater** et approuver les résultats de l'exercice 2021,

- **Adopter**, pour le budget 2022, la reprise anticipée des résultats inscrite dans l'exposé de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_038**

**OBJET : Budget principal - Apurement du compte 1069**

Éric BRIENS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 183  
Pour : 172 - Contre : 0 - Abstentions : 11

19h47

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour autoriser l'apurement du compte 1069 du budget principal par l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant de 85 450,27 € (Opération d'ordre semi-budgétaire).

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_039**

**OBJET : Vote du budget primitif 2022**

Éric BRIENS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 183  
Pour : 156 - Contre : 3 - Abstentions : 24

19h48

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** le budget primitif du budget principal,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Golf,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Activités commerciales tourisme,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement non collectif (TTC),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Cinéma,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Port Diélette,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations M4,

- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Eau,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif (option TVA),
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique vente,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Développement économique locations M14,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Transports,
- **Approuver** le budget primitif du budget annexe Services communs,
- **Autoriser** le versement des subventions inscrites à l'annexe B1.7 du budget primitif.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° DEL2022\_040

### OBJET : Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022

Éric BRIENS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
 Nombre de votants : 183  
 Pour : 143 - Contre : 8 - Abstentions : 32

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- Fixer, pour 2022, les 15 taux de TEOM suivants :

		<b>TAUX 2022</b>
	<b>Pôle de proximité Canton de Montebourg</b>	
1	Azeville, Ecausseville, Emondeville, Eroudeville, Flottemanville, Fontenay-sur-Mer, Fresville, Le Ham, Hemevez, Joganville, Lestre, Montebourg, Ozeville, Quinéville, St Cyr-Bocage, St Floxel, St Germain-de-Tournebut, St Marcouf, St Martin-D'Audouville, Sortosville, Urville, Vaudreville	18,96 %
	<b>Pôle de proximité Cœur du Cotentin</b>	
2	Brix, Colomby, Huberville, Lieusaint, Montaigu-la-Brisette, Saint-Joseph, Saussemesnil, Sottevast, Tamerville, Valognes, Yvetot-Bocage, Bricquebec-en-Cotentin, Breuville, L'étang-Bertrand, Magneville, Morville, Négreville, Rauville la Bigot, Rocheville	14,93 %
	<b>Pôle de proximité Côte des Isles</b>	
3	St-Georges-de-la-Rivière, Barneville-Carteret, Baubigny, Canville-la-Rocque, Fierville-les-Mines, La Haye-d'Ectot, Le Mesnil, Les Moitiers-d'Alonne, Port-Bail-sur-Mer, St Jean-de-la-Rivière, St-Maurice-en-Cotentin, St-Pierre-d'Arthéglise, Sénoville, Sortosville-en-Beaumont	12,32 %

	<b>Pôle de proximité Douve et Divette</b>	
4	Couville, Hardinvast, Martinvast, Nouainville, St Martin-le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast (hors ZA Claude Chappe), Virandeville	13,76 %
5	Tollevast (ZA Claude Chappe)	4,59 %
	<b>Pôle de proximité La Saire</b>	
6	Bretteville, Digosville, Le Mesnil-au-Val	12,72 %
	<b>Pôle de proximité Les Pieux</b>	
7	Benoistville, Bricquebosq, Flamanville, Grosville, Heauville, Helleville, Pierreville, Les Pieux, Le Rozel, St Christophe-du-Foc, St Germain-Le Gaillard, Siouville-Hague, Sotteville, Surtainville, Tréauville	14,47 %
	<b>Pôle de proximité Saint-Pierre-Eglise</b>	
8	Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Gonneville-Le Theil, Maupertus-sur-Mer, St-Pierre-Eglise, Théville, Tocqueville, Varouville, Le Vast, Vicq-sur-Mer (hors commune déléguée de Cosqueville)	14,86 %
9	Fermanville	19,82 %
10	Gatteville-Phare, commune déléguée de Cosqueville	17,84 %
	<b>Pôle de proximité Val de Saire</b>	
11	Anneville-en-Saire, Aumeville-Lestre, Barfleur, Crasville, Montfarville, Octeville-l'Avenel, La Pernelle, Quettehou, Réville, Ste Geneviève, St Vaast-La-Hougue, Teurthéville-Bocage, Valcanville, Le Vicel, Videcosville	13,06 %
	<b>Pôle de proximité Vallée de l'Ouve</b>	
12	Besneville, Biniville, La Bonneville, Catteville, Crosville-sur-Douve, Golleville, Hautteville-Bocage, Néhou, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Rauville-la-Place, Reigneville-Bocage, Ste Colombe, St Sauveur-le-Vicomte (hors bourg), St Jacques-de-Néhou, Taillepied	10,78 %
13	St Sauveur-le-Vicomte (bourg)	16,17 %
14	<b>Commune de La Hague</b> (pour mémoire, taux reconstitué en intégrant l'AC : 16,13 %)	0 %
15	<b>Commune de Cherbourg-en-Cotentin</b> (pour mémoire, taux reconstitué en intégrant l'AC : 14,86 %)	11,70 %

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_041**  
**OBJET : Attribution des fonds de concours 2022**

**Le Président :**

« Merci, Monsieur BRIENS. Nous allons passer au fonds de concours. J'en ai dit tout à l'heure quelques mots dans les propos liminaires en revenant sur les grandes lignes du bilan de ces fonds de concours. J'ai omis une précision. Quand on parle des fonds de concours, on doit aussi parler des moyens humains qui sont déployés pour les mettre en place et la cellule d'accompagnement, je le dis à la fois à Christèle CASTELEIN et Hubert LEMONNIER

qui parrainaient cette belle idée au début, a été d'ores et déjà sollicité par une commune sur deux du Cotentin avec, je le crois, une vraie satisfaction, en tous cas je l'entends dans mes déplacements dans les communes, donc je remercie les équipes de Madame MALASSIS-VASSE pour le travail qui est mené. Madame CASTELEIN, je vous laisse la parole. »

Christèle CASTELEIN présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 183  
Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 4

19h55

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Accepter** les modifications du règlement du fonds de concours et la convention type annexés à la délibération,
- **Valider** la maquette financière des fonds de concours aux communes 2022 qui est annexée à la délibération et qui intègre la demande de réexamen de la commune de Théville,
- **Autoriser** le versement des fonds de concours accordés dans la maquette 2022 dans le respect du règlement et sur présentation des pièces justifiant la réalisation du projet,
- **Accorder** un délai d'engagement supplémentaire d'un an aux communes de Valognes pour l'extension de la salle Gilbert Février, de La Hague pour la construction d'une cuisine centrale et de Cherbourg-en-Cotentin pour l'aménagement du square Martin Luther King et de la rue Georges Sorel.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_042**

**OBJET : Autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) " Rénovation piscine Les Pieux" - Création**

Jacques COQUELIN présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 183  
Pour : 172 - Contre : 0 - Abstentions : 11

19h56

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** le programme de travaux de l'opération d'équipement avec un coût d'objectif de 4 000 000 € TTC,

- **Autoriser** la création d'une opération d'équipement N°50002 en lien avec l'AP/CP,
- **Approuver** la mise en place d'une autorisation de programme « Rénovation Piscine Les Pieux » fixée à 3 465 000 € et ouvrir les crédits de paiement, sur deux années avec 1 100 000 € en 2022 et 2 365 000 € en 2023.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_043**

**OBJET : Autorisation de programme "construction du centre aquatique de Valognes" - Révision 3 des crédits de paiement**

Éric BRIENS présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 183  
Pour : 154 - Contre : 1 - Abstentions : 28

19h58

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour approuver la mise en place d'une actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme «centre aquatique Valognes» fixée à 18 632 477 € TTC et ouvrir les crédits de paiement sur deux années, soit :

- **2022** : 11 015 000 €
- **2023** : 6 250 894,53 €.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_044**

**OBJET : Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) - "Fonds de concours 2022-2026" - Création**

Christèle CASTELEIN présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192  
Nombre de votants : 183  
Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 3

19h59

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** la mise en place d'une autorisation de programme « Fonds de concours 2022-2026» pour un montant de 15 millions d'euros,
- **Autoriser** l'ouverture des crédits de paiement selon le calendrier suivant :
  - 2022 : 1 875 000€
  - 2023 : 1 500 000€
  - 2024 : 1 500 000€



Dans le délibérer, ajouter "Prendre acte de l'avis favorable émis par le comité de pré-sélection ITI FEDER du 1<sup>er</sup> avril 2022". »

Le Président donne la parole à Madame BURNOUF.

**Elisabeth BURNOUF :**

« Merci. Ce n'est pas une question sur le BNG, mais sur le Plan mobilité. Nous n'avons pas connaissance de chiffres officiels sur la fréquentation. J'ai vu un article en janvier dernier dans la Presse de la Manche qui faisait état de 1,3 million de voyages en quatre mois, soit l'équivalent de 3,9 millions de voyages annuels, ce qui voudrait dire une baisse de 40 % par rapport à 2019, si je sais compter, où il y avait 6,5 millions de voyages. J'imagine quand même qu'il y a des imprécisions dans ces données. Ce sont les seuls que j'ai vus sur le trafic. Est-ce que l'on pourrait avoir, en avance de phase du rapport du délégataire prévu en juin, un état chiffré de la fréquentation du réseau ? Parce que cela me semble capital pour valider que le projet mobilité va bien dans le bon sens et de pouvoir le porter auprès des habitants. Je vous remercie. »

**Le Président :**

« Merci Madame BURNOUF. Alors ce n'est pas précisément l'objet de la délibération mais nous avons déjà présenté des bilans chiffrés et étayés. Arnaud CATHERINE va pouvoir vous apporter de plus amples précisions sur les chiffres que vous apportez. Monsieur CATHERINE. »

**Arnaud CATHERINE :**

« Merci Monsieur le Président. Le premier élément, c'est que les chiffres qui étaient connus jusqu'à présent étaient issus d'une clé de répartition. Aujourd'hui, pour donner nos chiffres, nous avons la billettique que nous avons validée lors d'un conseil précédent, qui nous permet d'avoir une vision claire des montées et des descentes à bord de notre réseau de transports en commun. Il ne nous a pas échappé non plus que la Covid est passée par là et que toutes les OM ont vu leur taux de fréquentation diminuer très nettement à cette occasion. Deux réponses ou deux éléments de réponse : l'effet Covid qui s'est généralisé sur tout le territoire et l'ancien calcul qui se faisait sur une clé de répartition et qui était de facto imprécis. Et l'actuel calcul qui est lui complètement précis de par les données billettique. Cette clé de répartition qui n'est pas propre au Cotentin, est une clé qui s'applique dans toutes les autorités organisatrices de mobilité. On a fait le constat suivant : quand on passe de la clé de répartition à un système de billettique précis, on a une chute d'à peu près 20 %, non pas de la fréquentation, mais de la réalité de la fréquentation. Et concernant les chiffres, nous ne les avons pas encore dans leur totalité, car l'offre a été lancée le 30 août. Il nous faudra attendre un peu avant d'avoir le bilan de l'année. »

**Le Président :**

« Merci Monsieur CATHERINE. Je précise par ailleurs, sur les actualités de la semaine, que vous recevez désormais, élus municipaux et communautaires, un bilan détaillé. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais il y a un bilan provisoire qui a été présenté, et notamment sur la progression à deux chiffres depuis début septembre sur certaines de nos lignes. Pour en revenir à la délibération AP-CP, est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Donc on va ouvrir le vote. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 192

20h07

Nombre de votants : 183

Pour : 144 - Contre : 5 - Abstentions : 34

La délibération est adoptée.





Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Déposer toute demande ou dossier d'autorisation d'urbanisme au nom de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et autoriser les futurs acquéreurs des biens de la communauté d'agglomération à déposer cette demande sur ces biens.

**II. En matière de Ressources humaines :**

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision des règlements applicables au fonctionnement et à l'utilisation des équipements et services communautaires.
- Confier des mandats spéciaux aux conseillers communautaires et leur accorder le remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ces mandats.
- Déterminer les quotas d'avancement de grade et échelon spécial.
- Fixer le nombre de membres en Comité Social Territorial.
- Participer à la protection santé.
- Modifier le règlement de temps de travail.
- Modifier le règlement sur les frais de mission pour les déplacements temporaires des agents et des élus.
- Décider de l'Action sociale à destination des personnels (adhésion à un comité d'œuvre social, décisions concernant les prestations sociales).
- Décider de la mise en œuvre du temps partiel.
- Modifier le règlement des astreintes.
- Décider du règlement autorisant le paiement des heures supplémentaires.
- Décider de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.
- Décider du règlement des vacances.
- Décider de déléguer la compétence de référent déontologue et de lanceur d'alerte au CDG50.

Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision des règlements intérieurs applicables exclusivement aux agents dans l'exercice de leurs fonctions
- Conclure les conventions de mise à disposition des services entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres
- Signer les conventions de prestation de service et de mise à disposition de personnel
- Déterminer et attribuer, pour les agents détachés sur un emploi fonctionnel, le régime - indemnitaire, les frais de représentation et les véhicules de fonction conformément à l'article 21 modifié de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du code des communes.

- Signer les conventions avec l'Etat permettant le recrutement d'agents sur les dispositifs d'emplois aidés.
- Signer les conventions de bénévolat.
- Modifier le tableau des emplois, et créer les emplois contractuels non permanents.

### **III – En matière de Partenariats et domaines techniques**

#### Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement d'un coût compris entre 10 000 et 100 000 €.
- Candidater à des labels et qualifications et les renouveler.
- Répondre à des appels à projets pour toute opération entrant dans les domaines de compétences de la communauté.
- Signer des conventions portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres ou toutes autres collectivités territoriales ou EPCI, à prendre ou à confier, dès lors qu'il y a un intérêt à agir en commun et que les crédits sont prévus au budget, et créer les opérations pour compte de tiers nécessaires.

#### Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières, dont les conventions d'objectifs, autorisées budgétairement et n'excédant pas 10 000 €.
- Attribuer aux bénéficiaires les aides individuelles prévues dans le cadre des dispositifs d'aides en matière d'habitat tels que définis par le Conseil.
- Attribuer aux bénéficiaires les aides prévues dans la cadre des dispositifs d'accompagnement à l'investissement et à l'innovation pour le commerce et l'artisanat tels que définis par le conseil.
- Signer les conventions de travaux dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau menés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Signer les conventions pour l'exploitation d'un réseau privé d'alimentation en eau potable, pour l'exploitation d'un réseau privé de collecte des eaux usées, conventions pour des lotissements,
- Signer les conventions d'individualisations de compteurs, de dépotage de matières de vidanges, de rejets d'eaux usées, de mise à disposition ou de transfert d'ouvrages.
- Signer les conventions avec les concessionnaires de réseaux (GDF, Orange, EDF...) pour la réalisation de travaux autorisés budgétairement ou la fournitures de données
- Signer les conventions de mise en place de prélèvements avec l'agence de l'eau
- Signer les conventions avec les aménageurs pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive

- Signer les contrats avec des repreneurs de matériaux recyclés et contrat avec des éco-organismes
- Solliciter et signer les demandes de subventions ainsi que les conventions de financement au profit de la communauté en découlant, auprès des organismes publics et privés, nationaux ou européens, et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

#### **IV- En matière de Finances :**

##### Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Autoriser les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables.

##### Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions de dérogation à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat, mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :

- o à court, moyen ou long terme,
- o libellés en euro,
- o avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- o au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après définies :

- o des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- o la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- o la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- o la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus désignées.

- Procéder à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts visés à l'article 1-2, afin de permettre la mise en œuvre rapide d'opérations de gestion

financière, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre index, et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers.

- Contracter, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 000 euros, toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- Créer, modifier et supprimer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services.
- Rembourser les prestations aux usagers,

## **V – En matière de Patrimoine**

### Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Signer les actes d'acquisition auprès des communes membres des terrains des zones d'activités communales transférées à l'agglomération au 1er janvier 2017 en application de la loi Notre dans les conditions financières fixées par le rapport de la CLECT.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers sur les Zones d'Activités Economiques, selon les tarifs en vigueur.

### Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier le classement et l'affectation de tout bien appartenant à la Communauté d'Agglomération ou mis à sa disposition au titre des compétences exercées ;
- Décider de la mise à la réforme, de l'aliénation de gré à gré, de biens mobiliers
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses
- Conclure et résilier toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou privé, à titre gracieux ou onéreux, ainsi que les avenants correspondants, dans les conditions financières en vigueur,
- Réaliser, modifier tout acte lié à une acquisition, une cession, un échange immobilier, ou à l'exercice de droits réels immobiliers, notamment les servitudes, à l'exception des domaines délégués au Bureau dans le cadre des Zones d'Activités économiques,
- Signer, avec les communes, les procès-verbaux de transfert de biens mobiliers et immobiliers liés aux compétences de la Communauté d'Agglomération,
- Décider de l'adhésion et de l'habilitation à des services en ligne,

## **VI – En matière d'Assurances et juridique**

### Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Verser au-delà de 30 000 € les indemnités de sinistre en matière d'assurance ;
- Verser au-delà de 30 000 € le règlement amiable des situations litigieuses.

### Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Verser dans la limite de 30 000 euros et accepter les indemnités de sinistre en matière d'assurance,
- Verser dans la limite de 30 000 € et percevoir le règlement amiable des situations litigieuses.
- Intenter toutes actions en justice au nom de la Communauté, devant le juge judiciaire ou le juge administratif, devant tout tribunal compétent, en demande et en défense, tant en référé qu'en première instance, appel ou cassation, et exercer toutes les voies de recours dans tous les contentieux intéressant la Communauté d'agglomération ;
- Déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la collectivité,
- Saisir et représenter la collectivité devant les instances de médiation et de conciliation,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Signer les contrats de cession, de rachat ou de licence d'exploitation de marque, de droits d'auteurs ou de droit d'exploitation d'un spectacle.

## **VII – En matière de Commande publique**

### Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Décider de l'exonération partielle ou totale des pénalités de retard dans les marchés publics et accord-cadres

### Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et/ou prévus en autorisation de programme.
- Signer les conventions constitutives de groupements de commandes qui pourraient être constituées avec un ou plusieurs acheteurs pour des besoins similaires, et ce, tant en termes de travaux, que de fournitures et de services,
- Signer tous les avenants de transfert partiel aux marchés et accords-cadres des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin lorsque le contrat initial concerne simultanément l'exercice de compétences transférées (obligatoires, optionnelles ou facultatives) et l'exercice de compétences municipales ; sont concernés tous les marchés de fournitures, de prestations de



La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour désigner Monsieur Thomas PERROTTE, délégué suppléant, pour représenter, sur la base de son organisation territoriale, la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du Syndicat Mixte du SCOT.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2022\_053**

**OBJET : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération du Cotentin au sein des 3 CLI de la Manche - Modification n° 3**

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

***Vote à bulletin secret.***

Nombre de membres : 192

20h16

Nombre de votants : 183

Pour : 168 - Contre : 2 - Abstentions : 13

La délibération est adoptée.

**Le conseil communautaire** a délibéré pour désigner Monsieur Thomas PERROTTE en qualité de titulaire au sein des CLI de Flamanville et Orano La Hague et en qualité de suppléant au sein de la CLI ANDRA.

**Le Président :**

« Avant que vous ne quittiez vos tables, chers collègues, je voudrais vous donner une information sur les gens du voyage. Je l'ai fait au bureau et dans les commissions de territoire concernées. Le préfet m'a adressé un courrier sur cette question et je voulais que les choses soient bien claires pour l'ensemble des conseillers communautaires. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises, avec Anna PIC, d'expliquer les choses. Pour rappel, la communauté d'agglomération a un schéma, ce schéma propose trois aires : une dans le centre Cotentin, sur Cœur Cotentin, une à l'est et une à l'ouest, sur le territoire du Val de Saire et sur la Côte des Isles. Nous devons proposer des terrains, faute de quoi, nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, l'État exercera son pouvoir de substitution. Nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises, eu égard à un certain nombre de déclarations qu'il a pu y avoir dans les colonnes de la presse, dans des conseils municipaux. Je me suis gardé, ainsi qu'Anna PIC, d'interférer dans les affaires municipales. Mais nous avons souhaité intervenir à quelques reprises quand il nous semblait que certaines limites étaient atteintes dans les propos qui pouvaient être tenus, laissant penser que l'agglomération venait imposer des terrains. Or, nous avons toujours dit, sur décision du bureau, que l'agglomération n'imposerait aucun terrain sans le consentement des communes concernées. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ce qu'il y ait des votes des conseils municipaux concernés. Sur les terrains, je salue François ROUSSEAU, Jacques COQUELIN qui a fait des propositions, des propositions qui ont été faites par la SAFER. Il a été clairement dit que ces propositions seraient analysées par les conseils municipaux. L'agglomération qui a initié ce travail avec la SAFER, au bout du compte, librement, souverainement, les conseils municipaux trancheront la question, en tout cas, provisoirement. C'est-à-dire que le mieux, c'est ce que nous avons toujours dit, c'est que les terrains qui sont proposés soient des terrains consentis par une concertation. Malheureusement, dans certains conseils, les débats n'ont pas, me semble-t-il,

été toujours très corrects sur le plan de l'information. Force est de reconnaître aujourd'hui que le préfet nous a écrit pour nous dire ce que l'on dit depuis des mois, et je vous donne juste lecture d'un passage qui est très clair, puisque les délais qui allaient nous être imposés aller être très courts, puisque nous sommes en défaut. Cela fait plusieurs années que les recherches de terrain ont été engagées. Le préfet nous a demandé de prendre les mesures nécessaires pour que les aires soient déterminées d'ici la fin du mois de juin 2022. Et si tel n'est pas le cas, il mettrait en œuvre son pouvoir de substitution pour acquérir les terrains nécessaires pour la mise en œuvre des aires de grand passage, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération, en utilisant les sommes correspondant au montant de ces dépenses mises en consignation entre les mains d'un comptable public. Je voulais que tous les conseillers communautaires puissent avoir conscience qu'à la fin du mois de juin, l'État exercera son pouvoir de substitution sur la défaillance qui serait la nôtre de ne pas proposer librement par un débat concerté et par une proposition consentie. L'État exercera son pouvoir de substitution et auquel cas, le terrain qui serait imposé par l'État serait sans discussion possible avec inscription et consignation des sommes sur le budget de l'agglomération. Donc je tenais ce soir à le dire, à toutes et tous, pour que les débats dans les semaines qui viennent, j'écrirais d'ailleurs aux conseils municipaux concernés sur les propositions que l'agglomération fait via la SAFER, pour le rappeler. Et chacun se déterminera en conscience avec la perspective qui est désormais très claire d'un droit de substitution. Voilà pour les informations que je voulais livrer. Une autre information : la conférence des maires aura lieu le 31 mai, sur la question du Plan Alimentaire Territorial et sur la question du logement, nous en avons parlé tout à l'heure, notre prochain conseil communautaire aura lieu le 28 juin. D'ici là, je vous souhaite à tous et à toutes une bonne soirée. Merci de votre attention. »

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont mises à disposition du public au siège et consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'adresse suivante : [www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr) .

La séance est levée à 20h30.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER